

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA BAIE DU COTENTIN**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Mercredi 29 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin s'est réuni à la salle des fêtes de Carentan les Marais sous la présidence de Monsieur Ludovic SPIERS avec comme secrétaire de séance Monsieur Xavier GRAWITZ.

Nombre de membres :	48	<u>Etaient présents</u> : D. MESNIL, A. DUVAL, M. DANICAN, C. GREARD, C. DUPONT, H. ENOT, M. JOURDAN, R. LESIEUR, J. LEMAÎTRE, G. GUIOC, L. SPIERS, M.A. HEROUT, R. AVISSE, M.L. TOUCHAIS, X. GRAWITZ, M. LE DANOIS, H. HOUEL, L. CHARENTON, H. LHONNEUR, I. DUCHEMIN, F. SIMON, D. PIGNOT, P. MARIE, M. GIOVANNONE, D. FERON, S. LA DUNE, M. LARUE, A. MINERBE, F. BEROT, L. MIGNOT, I. DELADUNE, S. DELARUE, L. LAMOTTE, F. DESERT, C. LALANDE, C. DE VALLAVIEILLE, G. DUBOURG, Y. LETOUZE, S. LEQUERTIER, B. FLAMBARD, A. HOLLEY, N. LAMARE, JP. JACQUET, N. MULLER, G. CHARRAULT, J.C. BEAUSSIN.
Nombre de membres présents :	46	
Nombre de membres votants :	47	
Date de convocation :	23/04/2026	
Date d'affichage du procès-verbal :		<u>Absent représenté</u> : M. LEBLANC donne procuration à M. LARUE.
Numéro de délibération :	1686 - 2026-04-29	<u>Absent excusé</u> : G. LEBARBENCHON.

Comité de sélection DLAL FEAMPA : Election des représentants

Le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture (FEAMPA), adopté en juillet 2020, prévoit pour la période de programmation 2021-2027 un axe dédié au Développement Local mené par les Acteurs Locaux (DLAL). Cette mesure, dotée de 2.7 Millions d'€ en Normandie, a pour objectif de soutenir la croissance d'une économie bleue durable et de favoriser la prospérité des communautés côtières.

En partenariat avec la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin (CCBDC) et la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, l'Agglomération du Cotentin a déposé le 28 février 2022 une candidature auprès de la Région Normandie pour mettre en œuvre cette mesure à l'échelle de nos territoires.

Au terme d'un processus de sélection, ce sont 5 territoires qui ont été retenus, permettant à l'ensemble du littoral normand de bénéficier de ce fonds de soutien et développement de nos communautés côtières.

Fécamp Albâtre	714 000 €
PETR Dieppe	600 000 €
Département du Calvados	450 000 €
Granville	450 000 €
Presqu'île du Cotentin	450 000 €

Notre territoire maritime de la Presqu'île du Cotentin dispose donc d'un budget de 450 000 € de fonds européens FEAMPA, abondé par 450 000 € de fonds régionaux et nationaux, afin de mettre en œuvre notre stratégie : mettre la maritimité au cœur du développement de notre Presqu'île.

Cette stratégie se concentre particulièrement sur la protection du milieu marin, la valorisation touristique du littoral, l'accompagnement des acteurs face aux changements et l'attractivité des métiers.

Depuis Janvier 2024, ce programme accompagne des projets structurants pour le territoire et répondant aux enjeux définis dans notre stratégie. La sélection des projets est assurée par le Comité de sélection qui se réunit 3 à 4 fois par an. Son Président est désigné par les structures membres de ce Comité. 16 projets ont été jusqu'ici retenus pour un budget d'aides publiques de 720 000 €.

Le comité de sélection des projets est composé de 28 structures dont 16 privées (centre de recherche, collectivités, centres de formation, acteurs du tourisme, associations environnementale, structures professionnelles des filières...). La Communauté de Communes de la Baie du Cotentin dispose d'un siège de titulaire et d'un siège de suppléant.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, :

- désignent les représentants de la CCBDC au sein du comité de sélection du DLAL FEAMPA :
 - o membre titulaire : **Monsieur Matthieu GIOVANNONE**
 - o membre suppléant : **Madame Laëtitia CHARENTON**

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Le Secrétaire de séance,



Pour extrait certifié conforme,
CARENTAN, le 29 avril 2026
Le Président de la Communauté de Communes
de la Baie du Cotentin,



Ludovic SPIERS